



Journal irrégulomadaire de la section CFDT Neopost NISA/NTSA Bagneux  
N°5 - mai 2019

Nouveau : <https://cfdtneopostbagneux.noblogs.org/>

## Réponse au SITNI

Le SITNI : « Tous les syndicats sont systématiquement conviés par la Direction aux différents groupes de travail réunis régulièrement-il n'y a aucun apartheid syndical ! »

Tous les syndicats, mais pas tous les délégués syndicaux, comme l'atteste l'extrait suivant du PV de CCE du 23/01/2014 :

### 4. Constitution du groupe de travail sur le télétravail : 3 élus de Bagneux, 3 élus du Lude

La Direction avait proposé lors de la dernière réunion de constituer un groupe de travail de 6 personnes (3 pour Le Lude et 3 pour Bagneux) pour commencer à dégrossir le sujet du télétravail, avant d'entamer la négociation.

Les élus du Lude et le DS CFDT de Bagneux souhaiteraient avoir 8 représentants (4 Bagneux et 4 Le Lude) afin que tous les syndicats soient représentés sur chaque site, et que le nombre d'élus soit égal au nombre de délégués syndicaux, c'est-à-dire, 2 DS et 2 élus pour chaque site.

La Direction explique, qu'à ce stade, il ne s'agit en aucun cas d'une négociation mais de la constitution préalable d'un groupe de travail en vue d'aborder ensuite la négociation de la meilleure façon possible, ce thème étant très nouveau dans notre organisation. Elle ne souhaite pas intervenir dans la répartition (entre élus, DS, syndicat) du groupe de travail mais propose de limiter la taille du groupe à 6 personnes par souci d'efficacité. Il est possible de répartir de la manière suivante :

- Le Lude : 1 élu et 2 DS
- Bagneux : 2 élus et 1 DS

Elle propose aux élus de réfléchir et de proposer un groupe de personne dans les prochaines semaines.

3 places de DS pour 4 délégués syndicaux (2 à Bagneux : 1 SITNI et 1 CFDT, 2 au Le Lude : 1 CGT et 1 CFDT. Le SITNI s'est octroyé les 3 places côté Bagneux. Le délégué syndical CFDT a bien été évincé des groupes de travail de négociation depuis 2014 par la direction et avec la complicité des élus SITNI, et malgré les protestations de la CFDT et de la CGT !

Situation totalement ubuesque : alors que le code du travail dispose qu'au moins deux délégués syndicaux par organisation participent aux négociations, et constituent eux-mêmes leur délégation de négociation (CT L2232-17), chez Neopost c'est le CCE, à majorité SITNI, et la direction qui filtrent la porte d'entrée des négociations !

#### Article L2232-17

La délégation de chacune des organisations représentatives parties à des négociations dans l'entreprise comprend le délégué syndical de l'organisation dans l'entreprise ou, en cas de pluralité de délégués, au moins deux délégués syndicaux.

Chaque organisation peut compléter sa délégation par des salariés de l'entreprise, dont le nombre est fixé par accord entre l'employeur et l'ensemble des organisations mentionnées au premier alinéa. A défaut d'accord, le nombre de salariés qui complète la délégation est au plus égal, par délégation, à celui des délégués syndicaux de la délégation. Toutefois, dans les entreprises pourvues d'un seul délégué syndical, ce nombre peut être porté à deux.

« Tous les syndicats sans exceptions sont invités aux négociations »

Des négociations qui débutent hors du cadre légal dans des groupes de travail composés par la direction et le CCE, à majorité SITNI.

« Les accords ne peuvent être signés que par les délégués syndicaux »

Des négociations poursuivies dans le CCE, encore hors du cadre légal, les délégués syndicaux ne siègent pas dans les CCE, sauf chez Neopost. Des délégués syndicaux minoritaires, rapportés dans un CCE qui n'est pas leur place, priés de signer sous le contrôle d'un CCE dominé par le SITNI et la direction. Direction toute puissante, monopolisant les présentations et la parole, rédigeant elle-même les PV. Ambiance : « Bon et bien maintenant on n'a plus qu'à faire signer les délégués syndicaux ». Des figurants bien que le DS SITNI se prétende « central », sans DS SITNI au Lude.

« Contrairement aux communications mensongères ou volontairement ambiguës de la CFDT : »

Les communications de la CFDT nécessitent un effort de compréhension. Les dysfonctionnements que nous dénonçons sont certes plus subtils à comprendre que les attaques gratuites et personnelles du SITNI.

« Dans un récent tract, la CFDT laisse à penser qu'elle seule s'est opposée à la Direction lors des négociations sur le futur mode de fonctionnement des nouvelles Instances Représentatives du Personnel. C'est faux !!! Le SITNI et la CGT y étaient également opposés !!! »

Le SITNI et la CGT se sont opposés à un mode de fonctionnement qu'ils pratiquent malheureusement déjà en partie, celui d'un « conseil économique », visant à éliminer purement et simplement les syndicats des négociations. La direction, qui souhaitait mettre en place cette instance à la place du CSE, avançait, avec raison, que le fonctionnement actuel était quasiment le même que celui d'un conseil économique. Par la suite le SITNI a signé un accord entérinant le fonctionnement actuel, c'est une des raisons qui a motivé l'assignation en justice du SITNI par le Symetal.

« Une épée de Damoclès plane toujours au-dessus de la tête du SITNI, l'audience sur la légitimité de notre syndicat ayant été reportée au mois de juillet...Quoi que décide le juge, sachez que nous sommes déterminés à faire perdurer l'esprit du SITNI !!!

Souhaitons que ce ne soit plus l'esprit de clocher, celui d'un syndicat de ploucs, pratiquant l'entre-soi, sans solidarité au-delà du périmètre de LEUR boîte.

« Ne soyez pas dupes des allégations de la CFDT dont les rares représentants à Bagnoux se sont spécialisés dans l'absentéisme, le mensonge, le dénigrement et la victimisation !!! »

Attaquer les syndicalistes, c'est facile, accomplir un vrai travail syndical, assister des salarié.e.s de Neopost ou d'ailleurs, faire un travail d'investigation et oser s'opposer à la direction ça demande du courage. Qui est absent des négociations d'accord de branches, des négociations d'accords nationaux, de la gestion des quatre caisses nationales de la sécurité sociale, des prud'hommes ? Pas la CFDT !

Au sujet des syndicats « libres » :

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Confédération\\_des\\_syndicats\\_libres](https://fr.wikipedia.org/wiki/Confédération_des_syndicats_libres)

Extraits :La

**Confédération des syndicats libres** (CSL) était une confédération syndicale créée dans les années 1950, considérée proche du patronat. D'abord appelée Confédération française du travail (CFT), elle change de nom en 1977 après l'indignation suscitée par la mort d'un syndicaliste, abattu d'une balle dans la tête par des membres de la CFT. Elle s'est dissoute en 2002. Elle était présente dans le secteur de l'industrie automobile, à la Poste, à la Ville de Paris.

Le sociologue [Robert Linhart](#) décrit ainsi la CFT du milieu des années 1970, dans son livre de 1978, *L'établi* : « Pourtant, la peur c'est encore plus que cela (...). Sans doute est-ce en partie parce que tout le monde sait que l'encadrement officiel de Citroën n'est que la fraction émergée du système de flicage de la boîte. Nous avons parmi nous des mouchards de toutes nationalités, et surtout le syndicat maison, la C.F.T., ramassis de briseurs de grèves et de truqueurs d'élections. ce syndicat jaune est l'enfant chéri de la direction : y adhérer facilite la promotion des cadres et, souvent, l'agent de secteur contraint des immigrés à prendre leur carte, en les menaçant de licenciement, ou d'être expulsés des foyers Citroën. »



# CFDT NEOPOST INDUSTRIE & NEOPOST TECHNOLOGIES

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2019

APPEL A CANDIDATURE

**Bienvenue tous les jours à partir de  
13h00  
local 8<sup>e</sup> étage**

Au mois de juin l'élection du comité social et économique aura lieu.

**La CFDT est le bon choix pour :**

- raisonner et agir en toute indépendance de la direction
- réunir toutes et tous autour d'un projet commun, étendu partout en France
- offrir formation, conseil et assistance à ses élu.e.s et à ses adhérents
- avoir une vision et une action au-delà de l'établissement
- exister avec pérennité

Depuis 2009, la CFDT s'est battue sur bien des sujets pour améliorer votre quotidien. Elle a amené davantage de transparence, de démocratie et de libertés.

Normaliser le fonctionnement des IRP (instances représentatives du personnel), faire respecter le code du travail, amener la direction à réellement négocier afin d'obtenir de bons accords, améliorer notre environnement de travail, préserver notre santé tant physique que mentale, réduire les inégalités salariales, défendre les minorités, obtenir plus d'informations et de transparence : quelques unes des actions à mener.

Pour continuer, nous avons besoin de salarié.e.s désirant s'engager à nos côtés, apporter leurs idées et partager nos valeurs :

**Autonomie Indépendance Démocratie Émancipation  
Solidarité**